



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## TPE

Question écrite n° 15930

### Texte de la question

M. Guénaël Huet attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation difficile des très petites entreprises (TPE). Cette année a été l'une des plus mauvaises en matière de création d'emplois. Si l'industrie et les entreprises de plus de cinq personnes arrivent à stabiliser leur situation, ce n'est pas le cas des TPE opérant dans le commerce, les services aux particuliers et dans l'hôtellerie-restauration. 8 % des TPE ont supprimé 1,4 poste au troisième trimestre 2012. 13 % des employeurs projettent de réduire leurs effectifs et donc de se séparer de certains de leurs employés en raison de leur situation financière. Il l'interroge donc sur ses intentions à l'égard des TPE qui constituent 98 % des entreprises en France et un tiers de l'emploi.

### Texte de la réponse

Les 2,5 millions de micro-entreprises (moins de 10 salariés) représentent 2,4 millions de salariés, soit 19,5 % des effectifs salariés, et 22 % de la valeur ajoutée. Ces entreprises sont particulièrement présentes dans les secteurs du commerce, de l'artisanat (y compris bâtiment où elles représentent 35 % des effectifs), mais également des services comme la santé et l'action sociale. Elles représentent également 10 % de l'activité industrielle. Le développement de ces entreprises est un enjeu majeur pour les territoires et la croissance du pays. Selon la dernière étude de l'observatoire de la petite entreprise, l'activité de ces différents secteurs aurait stagné en 2012, sauf le commerce de détail et alimentaire, la culture et les loisirs, qui étaient en croissance au premier trimestre 2012 (+ 2,3 % par rapport au premier trimestre 2011), et les secteurs du bâtiment et de l'équipement de la maison qui sont en baisse (- 1,1 % et - 4,1 %). Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi adopté le 6 novembre 2012 prévoit des mesures ambitieuses pour le redressement des petites et moyennes entreprises (PME) françaises, dont la part dans le PIB est moindre qu'en Allemagne et qui ont en moyenne moins d'emplois. En matière de financement, bpifrance a été créé avec le souci de renforcer l'efficacité de l'intervention publique et sa capacité à répondre aux attentes des PME. Dès le début de l'année 2013, a été mis en place un dispositif de soutien à la trésorerie des PME, permettant à bpifrance d'accorder 350 M€ de garanties supplémentaires ou de consolider plus de 500 M€ de crédits de court terme pour les PME. Les PME bénéficient d'avances sur le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, ce qui représentera l'équivalent d'un allègement de 12 Mds€ de charges patronales sur l'exercice 2013 et de 20 Mds€ sur l'exercice 2014. Ce dispositif devrait permettre aux PME de rétablir leurs marges, rendant ainsi possible une reprise de l'investissement. Pour améliorer l'environnement législatif et réglementaire des PME et réduire la complexité administrative qui est le principal obstacle à la croissance de ces entreprises, le gouvernement avec la création du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), a également initié un processus de simplifications dont le « test PME » devant s'appliquer aux nouveaux projets de textes présentant le plus fort impact potentiel sur les PME. Il garantira la meilleure prise en compte, lors de l'élaboration de ces textes, de leur impact sur la situation financière des PME. S'agissant plus particulièrement des entreprises de l'artisanat du commerce, un pacte pour l'artisanat a été lancé par la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme le 23 janvier 2013, et un plan d'action pour le commerce et les commerçants le 29 juin 2013. L'ensemble des mesures prévues par ces dispositifs ambitieux est en cours de mise en oeuvre.

## Données clés

**Auteur** : [M. Guénaël Huet](#)

**Circonscription** : Manche (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 15930

**Rubrique** : Entreprises

**Ministère interrogé** : Économie et finances

**Ministère attributaire** : Économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [22 janvier 2013](#), page 715

**Réponse publiée au JO le** : [17 décembre 2013](#), page 13244